



Appel de candidatures

Représentant des athlètes au conseil d'administration

La Fédération québécoise de biathlon (FQB) lance un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de **représentant des athlètes au conseil d'administration**.

Rôle du représentant des athlètes

Le représentant des athlètes siège au conseil d'administration de la Fédération québécoise de biathlon afin de porter la voix et les préoccupations de l'ensemble des athlètes du Québec.

Son rôle est de représenter les intérêts des athlètes **de tous âges et de tous niveaux de pratique** et de contribuer à ce que leurs réalités et leurs besoins soient pris en compte dans les décisions de la Fédération.

À titre de membre du conseil d'administration, le représentant participe pleinement aux discussions et aux décisions portant notamment sur le développement du biathlon, les programmes, les activités, les compétitions et les conditions de pratique.

Il est tenu aux mêmes obligations que les autres administrateurs, notamment le développement du biathlon et la Fédération tout en assurant la viabilité ainsi que la saine gouvernance de cette dernière. À ce sujet, le descriptif quant aux rôles des représentants des membres collectifs s'applique au représentant des athlètes, avec les adaptations nécessaires.

Le représentant agit ainsi comme un **lien entre les athlètes et la Fédération**, en favorisant la communication, l'écoute et la prise en compte de la diversité des expériences vécues au sein de la communauté du biathlon québécois.

Le mandat de représentation est donc plus large que le seul électorat : le représentant élu est appelé à représenter l'ensemble des athlètes de la Fédération, indépendamment de leur âge, de leur niveau ou de leur contexte de pratique.

Qui peut poser sa candidature?

Conformément aux règlements généraux de la FQB, la personne candidate au poste de représentant des athlètes doit notamment :

- être un **membre individuel majeur** (18 ans et +) de la FQB;
- avoir pris part à **au moins deux événements de la Coupe Québec** au cours de l'année précédant sa candidature;
- s'engager à participer à **au moins deux événements de la Coupe Québec** au cours de l'année de son mandat;
- satisfaire aux autres critères d'admissibilité prévus aux règlements généraux de la FQB.

La personne candidate doit également être en mesure de **consacrer le temps nécessaire à son rôle**, notamment en étant disponible pour participer aux rencontres du conseil d'administration, qui se tiennent généralement **une fois par mois, en soirée et à distance**. De manière générale, le représentant des athlètes doit s'attendre à consacrer entre 5 à 10 heures par mois à sa fonction.

Une personne candidate au poste de représentant des athlètes ne peut également être mise en candidature par un membre collectif pour un autre siège d'administrateur.

Comment le représentant est-il élu?

À la suite de la fermeture de l'appel de candidatures le 14 octobre 2026, la FQB transmettra les candidatures admissibles ainsi qu'un bulletin de vote électronique aux **membres individuels majeurs** inscrits dans les circuits de la Coupe Québec ou ayant participé à au moins une compétition de niveau national pour la saison suivant l'assemblée générale annuelle. La législation québécoise ne permet pas aux mineurs de participer à l'élection d'un administrateur.

Le vote électronique prendra fin à midi la veille de l'assemblée générale annuelle.

La personne candidate ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera élue à titre de représentant des athlètes et sa candidature sera présentée lors de l'assemblée générale annuelle.

Pourquoi poser sa candidature?

Le poste de représentant des athlètes constitue une occasion de contribuer directement au développement du biathlon québécois et de faire entendre la réalité des athlètes au sein de la Fédération.

La personne élue sera appelée à **porter la voix de l'ensemble des athlètes**, à faire valoir leurs besoins et leurs perspectives et à contribuer aux réflexions du conseil d'administration sur l'avenir du biathlon au Québec.

Il s'agit également d'une occasion idéale pour développer diverses compétences professionnelles au sein d'une fédération sportive provinciale.

Soumettre sa candidature

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature **au plus tard le 14 octobre 2026**.

Pour soumettre sa candidature, la personne intéressée doit :

- remplir le **bulletin de candidature** disponible en pièce jointe;

- joindre une **courte lettre d'intention** présentant notamment son intérêt à occuper le poste et sa motivation à représenter les athlètes. Cette courte lettre sera transmise aux athlètes majeurs disposant du droit de vote;
- transmettre le tout par courriel à eleonore.douard-carrot@fqbiathlon.ca.

Pour toute question concernant le poste ou le processus de candidature, vous pouvez communiquer avec la Fédération à cette même adresse ou avec le représentant des athlètes (athletes@fqbiathlon.ca).